

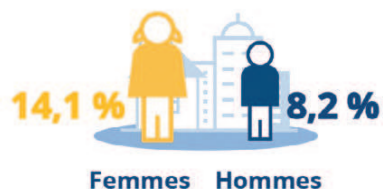
Pourquoi vous ?

Afin de disposer de résultats représentatifs de l'ensemble de la population, un échantillon de 13 700 logements a été tiré au sort.

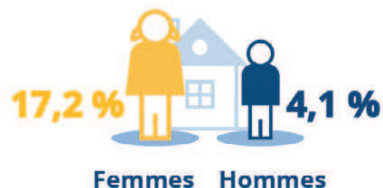
Vous faites partie de l'un d'eux.

Quelques résultats !

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ÉPROUVÉ PAR
LES PERSONNES DE 14 ANS OU PLUS EN 2019



se sentent en insécurité
dans leur quartier ou dans leur village



renoncent à sortir seul(e)s
de leur domicile pour des raisons de sécurité

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2019

Une enquête conduite par l'Insee

La collecte est placée sous la responsabilité de l'Insee.
Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité
statistique à caractère obligatoire.

UNE ENQUÊTE POUR ÉVALUER LA PERCEPTION DU CADRE DE VIE ET MESURER LA DÉLINQUANCE SUBIE

Les enquêtes « Cadre de vie et Sécurité » sont réalisées depuis 2007 par l'Insee, en partenariat avec le service statistique ministériel de la Sécurité intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur.

L'enquêteur vous interroge d'abord sur la **qualité de l'environnement** de votre habitat. Ensuite, il aborde le thème de l'insécurité : cambriolages, vols, agressions, actes de vandalisme dont vous avez pu être victime.

Les données collectées permettent un **suivi** annuel de la **délinquance**. Il est en effet important de recueillir des données sur l'insécurité **sous l'angle des victimes**.

Exemples de questions :

- ▶ Selon vous, votre quartier ou votre village est-il concerné par le problème du bruit ?
- ▶ Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village ?
- ▶ Avez-vous été victime d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de votre logement ?
- ▶ Avez-vous été victime d'un vol de voiture ?
- ▶ Avez-vous été victime d'insultes de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement avec vous ?



LE SAVIEZ-VOUS ?

La délinquance subie ne correspond pas toujours à celle qui est enregistrée officiellement car toutes les atteintes ne sont pas suivies d'un dépôt de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

En questionnant **directement la population**, l'enquête **CVS** éclaire sur la **réalité vécue par les victimes** et met en perspective les **données administratives** qui relèvent **uniquement des dépôts de plainte**.



ENQUÊTE

CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ

NOUS SUIVRE



Abonnez-vous à nos lettres d'information

- **Insee.net actualités** (abonnement sur insee.fr)
- La **lettre d'information** de votre région

NOUS CONTACTER



- par courriel : rubrique « **Aide** » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr
- par téléphone : **09 72 72 40 00*** du lundi au vendredi de 9h à 17h

(*numéro non surtaxé)

Retrouvez les études
et données de l'Insee
en libre accès sur insee.fr

Une enquête de la statistique publique

L'**Institut national de la statistique et des études économiques** (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

Les **services statistiques ministériels** (SSM) réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents SSM avec qui il compose le Service statistique public. L'Insee et les SSM décident, en toute indépendance, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

Des opérations statistiques officielles

Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'**intérêt général** par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). www.cnis.fr

Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique [Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée].

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le secret statistique garantit
la confidentialité de vos réponses !



Comment se déroule l'enquête

LA COLLECTE SE DÉROULE DE AVRIL À JUIN 2021 EN MÉTROPOLE

- Un **enquêteur** vous contacte afin de fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.
- L'enquêteur saisit vos réponses sur son **ordinateur sécurisé**.



- Il est muni d'une **carte officielle** et est **tenu au secret professionnel**.



Si vous souhaitez, avoir plus de renseignements avant cette visite **vous pouvez joindre le responsable** de l'enquête dans votre région. Ses **coordonnées** sont précisées sur la lettre jointe à ce dépliant.